

SOMMAIRE

Les travaux	pages 2 à 3
La forêt	page 4
❖ Affouages	
❖ Forêt, sécheresse et canicule	
Enfance	pages 5 à 9
❖ La fête de l'école	
❖ Les chauves-souris et les hirondelles	
❖ Le centre de loisirs	
Les événements	pages 10 à 11
Vivre ensemble	pages 12 à 13
❖ Décharges sauvages	
❖ Animaux errants	
❖ Les travaux bruyants	
❖ Radars pédagogiques	
❖ Stationnements gênants	
❖ Déchetterie	
Vie communale	pages 14 à 16
❖ Les subventions communales	
❖ Espace livres	
❖ Urbanisme – PLUi-H	
❖ Feux interdits	
❖ L'état-civil	

Retrouvez ce bulletin,
les précédents, et bien d'autres
choses encore... sur
www.brenod.com

édito

Depuis la parution de notre dernier bulletin municipal, de nombreux sujets ont été évoqués, fermeture de classe, des trésoreries etc... Le grand débat terminé, l'Etat a reconnu et pris conscience du rôle essentiel des communes dans la vie du monde rural. La création du réseau France Services (maintien des services au public) devrait renforcer la présence des communes, de leurs élus et des services rendus localement.

Pour Haut Bugey Agglomération, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat entre dans sa phase d'enquête publique. Vous trouverez les informations utiles dans ce numéro.

L'actualité de HBA, c'est aussi la vente du château de Dortan à la commune d'Oyonnax en vue de créer un centre de loisirs qui pourrait être ouvert à toutes les communes du territoire.

L'intégration de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville se poursuit, les compétences s'organisent sur un territoire élargi.

La fibre optique arrive à Brénod. Le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain développera son réseau fin 2019 et 2020.

Dans notre commune, le retour de Bruno BREVET à temps partiel après un long congé maladie nous rassure sur son état de santé. Nous lui souhaitons une bonne reprise dans ses activités et surtout de rester en pleine forme.

Depuis le début de l'année, les associations ont bien animé le village. Nous avons eu une très belle foire, qui a réuni de nombreux bénévoles de plusieurs associations. Merci à tous.

Un jeune bergnoland a été distingué par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour son parcours atypique d'étudiant et son partenariat avec l'entreprise qui l'a reçu en alternance. Félicitations à Bastien RONGEAT.

Merci à toutes les personnes qui ont permis la réalisation des articles et photos de ce numéro 22.

Bonne lecture et bon été à Brénod.

Annie CARRIER
Maire de Brénod

UN NOUVEAU LOCAL POUR NOS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

2019 est l'année du changement pour notre Centre de Première Intervention. Après une trentaine d'années au 155 le Pavillon, nos pompiers avec le soutien de la municipalité ont déménagé dans l'ancien bureau des gendarmes laissé vacant depuis leur départ le 31 juillet 2016.

La vente de l'ancien local à M. et Mme DOMINGUEZ David et Sophie, a permis de rafraîchir et réaménager le nouveau pour permettre aux sapeurs-pompiers d'exercer leurs fonctions dans des conditions optimales.



Les travaux de plâtrerie et peinture ont été réalisés par l'entreprise PESENTI pour un montant de 7 814.00 € T.T.C. L'entreprise DOMINGUEZ a créé une ouverture en maçonnerie pour un montant de 4 080.00 € T.T.C permettant la pose d'une porte sectionnelle par l'entreprise CONFORT ET FERMETURES pour 8 212.00 € T.T.C. La mise en conformité de l'installation électrique a été réalisée par l'entreprise BALLAND-JACQUET pour 4 092.00 € TTC.



Souhaitons à nos sapeurs-pompiers une bonne continuation et rappelons qu'ils sont bénévoles. Toutes nouvelles recrues seront les bienvenues pour renforcer les effectifs.

LA FIBRE OPTIQUE



Les travaux de déploiement de la fibre optique à Brénod sont prévus à partir du dernier trimestre 2019. Le réseau sera opérationnel au printemps 2020...

ÉLECTRICITÉ



ENEDIS va continuer les travaux de modernisation et de renforcement de son réseau au nord de la commune, entre le Montoux, La Léchère, La Scie et La Combe de Léchaud à partir du mois de septembre 2019.

DÉSHERBER AUTREMENT



Un produit de désherbage biologique, conforme aux dispositions légales de 2017, a été testé ce printemps. Il s'agit du DESHERBAIL, une préparation naturelle issue de la fermentation de végétaux, en particulier de l'ail, dont l'odeur caractéristique a éveillé la curiosité de quelques-uns dans le village ...



LE PONT-BASCULE DE LA PLACE DU VILLAGE



TRAVAUX À LA SIVOLLIÈRE

La toiture de la Sivollière, ancienne maison Follet, réalisée en bardeau canadien il y a une trentaine d'années présentait des signes d'usure prématurée. Elle vient d'être remplacée sur le pan Est par une couverture en bac acier. Les travaux ont été réalisés durant la première quinzaine de juin par l'entreprise CARRIER Denis SAS pour un montant de 7 880 € T.T.C.



NOUVELLE CAMPAGNE D'AFFOUAGES

Une nouvelle campagne d'affouages, pour les années 2020/2021 va démarrer. Les personnes intéressées sont invitées à faire acte de **candidature au secrétariat de mairie avant le 10 septembre 2019**. Les lots de bois sont, comme précédemment, proposés sous deux formes :

1 - LOTS DE BOIS DÉLIVRÉS SUR PIED :

Les candidats se verront confier un lot d'arbres sur pied en forêt communale de Brénod, susceptible de produire 7 m³ de bois en grumes, pour lequel ils doivent être en mesure de procéder aux travaux d'abattage et de débardage par leurs propres moyens, et sous leur propre responsabilité. Pour cette formule il est donc nécessaire que les candidats évaluent eux-mêmes leurs capacités et leurs compétences et s'assurent de disposer des moyens matériels adaptés à l'exécution de ces travaux. Un cahier des charges sera remis à chaque adjudicataire, qui s'engagera par sa signature à le respecter. Le montant de la redevance est de 30 euros par lot. Les lots seront attribués par tirage au sort début octobre 2019. La date de ce tirage au sort sera communiquée en temps utile et personnellement à chaque candidat. Le délai d'exploitation est fixé au 30 avril 2021. Les personnes n'ayant pas terminé leur lot de 2018-2019 avant le délai imparti, à savoir le 30 avril 2019, ne pourront pas faire acte de candidature pour cette nouvelle campagne.

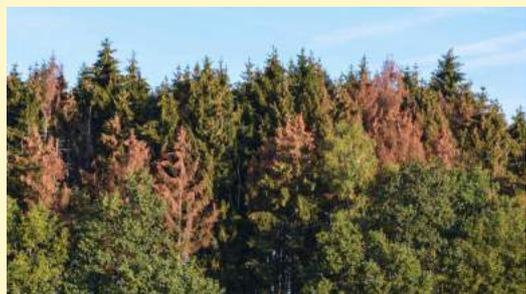
2 - LOTS DE BOIS EN GRUMES « BORD DE ROUTE » :

Les bois seront abattus, façonnés et débardés par un bûcheron-débardeur professionnel. Les candidats se verront attribuer un lot de 7 m³ environ de bois en grumes. L'exploitation pourra avoir lieu à partir de l'automne 2019 et avant le 30 avril 2021 au plus tard. Les lots seront attribués par tirage au sort après l'exploitation. Le montant définitif de la redevance sera communiqué aux bénéficiaires dès que le coût d'exploitation sera connu. Il n'excèdera pas 300 euros.



FORÊT, SÉCHERESSE ET CANICULE

Pour la troisième année consécutive nous connaissons cet été une forte sécheresse, provoquée par des épisodes caniculaires récurrents, dont les conséquences sur la végétation en général, et sur l'agriculture et la forêt en particulier sont incontestables. Le caractère répétitif de ces récents aléas climatiques accentue le dépérissement de nos résineux, épicéas et sapins. Fragilisés par le manque d'eau et donc de sève vitale, ils sont de plus en plus vulnérables aux attaques des insectes. En termes de sylviculture, il convient de procéder à l'exploitation des arbres atteints, afin d'éviter la propagation du phénomène, autant que faire se peut. Sur le plan économique, il en résulte une affluence considérable de bois sur un marché qui est aujourd'hui proche de la saturation, avec pour conséquence une importante baisse des cours du bois résineux.



Dans ces circonstances, et afin de ne pas accentuer la chute des prix, la commune de Brénod a fait le choix de ne pas présenter de lots de bois verts sur pied à la vente de printemps de l'Office National des Forêts. Seul un lot de bois secs et dépérissants, estimé à 250 m³, était proposé à la vente. Celui-ci n'a pas trouvé preneur au prix retenu par l'ONF et demeure à ce jour invendu et inexploité.

Malgré cette affluence de bois secs, et parce qu'il y a toujours une demande de bois sains pour la charpente, les 2 lots prévus dans notre forêt communale pour cette année seront proposés à la vente d'automne de l'ONF :

- ❖ Parcelles 1/21 & 22, canton des Moussières :
60 épicéas pour 116 m³, 151 sapins pour 376 m³ et 366 hêtres pour 312 m³.
- ❖ Parcelle 5, canton de Pré Goyet :
46 épicéas pour 157 m³, 131 sapins pour 439 m³ et 184 hêtres pour 206 m³.



FÊTE DE L'ÉCOLE

C'est sous un soleil mordant, que s'est déroulée la fête de l'école le samedi 29 juin dès 10 h. L'organisation de l'événement était inhabituelle.

En effet, après une danse d'accueil des maternelles, les parents étaient divisés en plusieurs groupes.

Chaque groupe était guidé par un enfant sur le parcours des expositions réalisées par les écoliers.

À chaque thème, aussi divers que varié, un kamishibai* totalement créé et écrit par les élèves était proposé.

Après cette déambulation artistique, les CM2 nous ont offert une surprise dansante afin de dire au revoir à leur école puisque le collège les attend à la rentrée prochaine.

La matinée s'est terminée autour d'un repas proposé et organisé par le Sou des Écoles.

** Le kamishibai est un genre narratif japonais, sorte de théâtre ambulant où des artistes racontent des histoires en faisant défiler des illustrations devant les spectateurs.*



LES CHAUVES-SOURIS ET LES HIRONDELLES DE BRÉNOD !

Dans le cadre d'un programme de protection de la biodiversité en milieu bâti mené en partenariat avec la commune de Brénod et le Département de l'Ain ; la Ligue pour la Protection des Oiseaux (association d'étude et de protection de la biodiversité) est à la recherche des chauves-souris et des hirondelles présentes sur la commune de Brénod !

Les chauves-souris, seuls mammifères volants au monde comptent 29 espèces dans le département de l'Ain. Il s'agit d'animaux protégés car ils sont menacés. Parmi les menaces qui pèsent sur ces petits mammifères, la perte en gîtes (lieux où elles dorment et élèvent leurs petits) est une des premières causes de leur disparition.

Les hirondelles, également protégées car menacées (réchauffement climatique, pesticides, rénovation de nos vieux bâtiments ruraux), comptent quatre espèces dans le département de l'Ain (hirondelle rustique, hirondelle de fenêtre, hirondelle de rivage et hirondelle de rochers).



Cadran solaire hirondelles de Brénod



Hirondelle rustique
Photo : Vincent Palomares



Des animations scolaires

Afin de connaître la répartition des espèces d'hirondelles présentes sur la commune, deux temps d'animation ont été réalisés auprès des CE2/CM1/CM2. Une première animation en mai a permis aux enfants de découvrir les différentes espèces d'hirondelles et leur écologie. Une seconde animation en juin a consisté à identifier les espèces et cartographier les nids présents sur la commune. Une animation sur les chauves-souris a également eu lieu fin avril auprès des enfants de la petite section au CE1. A l'issue de cette animation, une fiche a été distribuée aux CP/CE1 afin qu'ils puissent partir à la recherche des chauves-souris de leur maison.



Animation sur les chauves-souris avec le CP/CE1

Enquête participative

Si les nids d'hirondelles ont été répertoriés, il est difficile de connaître toutes les cachettes des chauves-souris. Aussi, si vous avez des chauves-souris qui dorment dans votre maison en journée, aidez-nous à recenser ces gîtes, cela nous permettra de mieux connaître les populations vivant sur notre département !

N'hésitez pas également à nous contacter si vous avez des questions concernant les chauves-souris ou les hirondelles qui gîtent sous votre toit, nous serons heureux d'y répondre !

Afin de nous communiquer ces informations, une fiche est disponible en mairie, à compléter sur place.



Petit rhinolophe en vol.

Recherche des chauves-souris dans les bâtiments publics



Une recherche des chauves-souris a eu lieu dans les bâtiments publics de Brénod (comme l'église). Ces bâtiments procurent de vastes combles chauds très favorables à l'installation de colonies de chauves-souris. Vous souhaitez savoir ce que l'on a trouvé ? Nous vous invitons à venir le découvrir lors de l'animation bilan de l'opération !

Animation grand public / bilan de l'opération

Si vous souhaitez savoir si les chauves-souris s'accrochent dans les cheveux, si elles sucent le sang, pourquoi les hirondelles migrent, comment leur nid est construit et connaître les résultats des enquêtes qui ont été conduites cet été sur votre commune, **n'hésitez pas à assister à l'animation bilan qui se déroulera**

le vendredi 20 septembre 2019 à 20 h 00 à la Mairie de Brénod.

Une animation grand public, ludique, à venir vivre en famille pour petits et grands !

Renseignements : Lucie DEFERNEZ, LPO Auvergne-Rhône-Alpes – Antenne de l'Ain - 04 28 41 00 54



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



LE CENTRE DE LOISIRS COMMUNAL

Le centre de loisirs ouvre généralement une semaine lors de chaque vacances scolaires.

Durant l'année 2019, les enfants ont été accueillis :

- ❖ À Noël, du 31 décembre 2018 au 4 janvier 2019 : 5 enfants par jour.
- ❖ En hiver, du 18 au 22 février 2019 : 12 enfants par jour.
- ❖ Au printemps, du 15 au 19 avril 2019 : 11 enfants par jour.

La fréquentation varie selon les besoins des familles mais également en fonction des animations proposées par les animatrices. Un programme d'animations divers et varié : activités manuelles, sportives, culinaires, artistiques, culturelles...

Les enfants du centre de loisirs rendent régulièrement visite aux aînés de la MARPA les Narcisses autour d'animations communes. Ces instants de partage sont forts appréciés des petits et des grands.

Retour en images sur quelques-unes des activités qui auront marqué le premier semestre 2019 :



Initiation au biathlon laser avec Denis RAYNAUD.

Découverte du tricotin et confection de petites souris avec Bruno BREVET.



Tir à l'arc avec Véronique PERNOD.

« Bienvenue au camping » du 8 au 12 juillet 2019

En route pour le camping !



Journée cocooning avec Andréa (esthéticienne à Brénod).



Journée de partage à l'Île Chambod avec les aînés de la MARPA et les enfants de l'IME de Condamine.



« La tête dans les étoiles » du 15 au 19 juillet 2019

enfance



- ❖ Visite du planétarium de Vaulx en Velin, le lundi 15 juillet 2019.
- ❖ Création d'un mobile du système solaire sur plusieurs séances de travail.
- ❖ Chants avec Sophie DUMAS à la MARPA.



« Le petit chaperon rouge revisité » du 22 au 26 juillet 2019

Le petit chaperon rouge revisité par les enfants et raconté aux résidents de la MARPA.

Initiation au scoutisme avec les Éclaireuses et Éclaireurs de France.



Création de marionnettes à doigts des personnages du conte avec Kréaméline et la MARPA.



« Voyage au pays des kangourous » du 29 juillet au 2 août 2019



- ❖ Petit déjeuner à l'australienne.
- ❖ Création de tableaux à la façon des aborigènes.
- ❖ Initiation au rugby avec Yves POBEL.
- ❖ Repas australien.
- ❖ Initiation à la danse country avec la venue d'AIN DEPEN'DANCE COUNTRY.



« La rentrée des artistes » du 26 au 30 août 2019



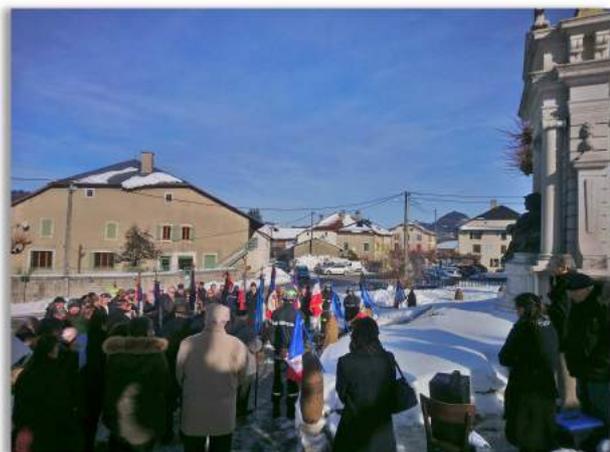
- ❖ Stage de théâtre pour petits et grands sur 3 jours avec Marlène DRECQ, Marc et Isabelle PERRIER.
- ❖ Jeux de mimes.
- ❖ Jeux d'eau.
- ❖ Rencontre avec la MARPA et l'association « ACCROCHE-CŒUR », qui viendra présenter aux jeunes et aux moins jeunes, un comédien qui aura marqué son époque : Louis DE FUNÈS.



Les événements

RÉTROSPECTIVES

LES COMMÉMORATIONS



6 février 2019, 75^{ème} anniversaire de la rafle.



19 mars 2019, 57^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

LES ANIMATIONS



11 mai 2019, 42^{ème} édition du Rallye Ain-Jura



La foire du 21 juillet a connu un vif succès, sous le soleil et la chaleur. Bravo et merci à tous les bénévoles de la commune qui, avec la coordination de Brénod-Découvertes, ont permis cette belle réussite et trouvé ainsi la juste récompense de leur travail.

DATES À RETENIR

Les événements

FÊTE PATRONALE

Le samedi 10 août 2019

Bal des années 80,
organisé par les conscrits.



Le mercredi 14 août 2019

Après-midi jeux
organisé par les conscrits.



Les 14 et 15 août 2019

Attractions foraines
sur la place du village.



Le jeudi 15 août 2019 à 22 h 00

Feu d'artifice et bal populaire.



Ambition-Cyclisme Fémin'ain sera de retour à Brénod pour son désormais traditionnel

**« GENTLEMEN DU PLATEAU »,
le samedi 7 septembre prochain,**

épreuve cycliste contre la montre par équipe de deux coureurs. Parcours de Brénod-Hauteville-Brénod pour les adultes et Brénod-Champdor-Brénod pour les enfants.

Venez nombreux encourager les compétiteurs. Le premier départ est fixé à 13h30.

<http://www.acfain.clubeo.com>



Le Ski-Club de Brénod-Corcelles organise une

**COURSE DE SKI-ROUES
le samedi 28 septembre 2019 à Brénod.**



<http://www.skiclub-brenodcorcelles.com/>

Comme chaque année le Sou des écoles vous invite à :

la fête de la bière les 4 et 5 octobre 2019 :

- ❖ Rock et restauration rapide le vendredi.
- ❖ Traditionnelle choucroute garnie le samedi.

DÉCHARGES SAUVAGES...



Ça continue !!!

ANIMAUX ERRANTS

Le problème des chats errants ou des chiens en divagation et des nuisances qu'ils occasionnent sont toujours d'actualité.

Il existe à Oyonnax, sous la houlette de HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION une structure animalière, fourrière et refuge. La fourrière est un service public payant et obligatoire pour chaque commune, mutualisé pour l'ensemble des communes rattachées à Haut-Bugey Agglomération. Le refuge accueille et prend en charge des animaux en provenance d'une fourrière, donnés par leur propriétaire ou abandonnés.



Si vous ne pouvez ou ne voulez pas adopter définitivement l'animal que vous "pensez" protéger, prenez contact aux coordonnées suivantes :

- ❖ **Téléphone : 06 33 48 06 21**
- ❖ <http://www.hautbugey-agglomeration.fr/refuge.html>

Le refuge est ouvert au public du mardi au samedi de 14 h à 16 h 30 et fermé le dimanche.

La fourrière est ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h, et le dimanche de 8 h 30 à 13 h.

TRAVAUX BRUYANTS

À la demande de nombreux habitants du village, il nous paraît utile de préciser une nouvelle fois qu'il y a des règles à respecter lorsque nous devons procéder à des travaux bruyants, tels que tondre sa pelouse, scier son bois de chauffage et d'une manière plus générale de procéder à tous travaux susceptibles de créer une gêne pour le voisinage.

Selon le décret ministériel du 31 août 2006 : "aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde". Ce décret confie aux Préfets et aux Maires la latitude de préciser ces règles en fonction des usages et réalités locales.



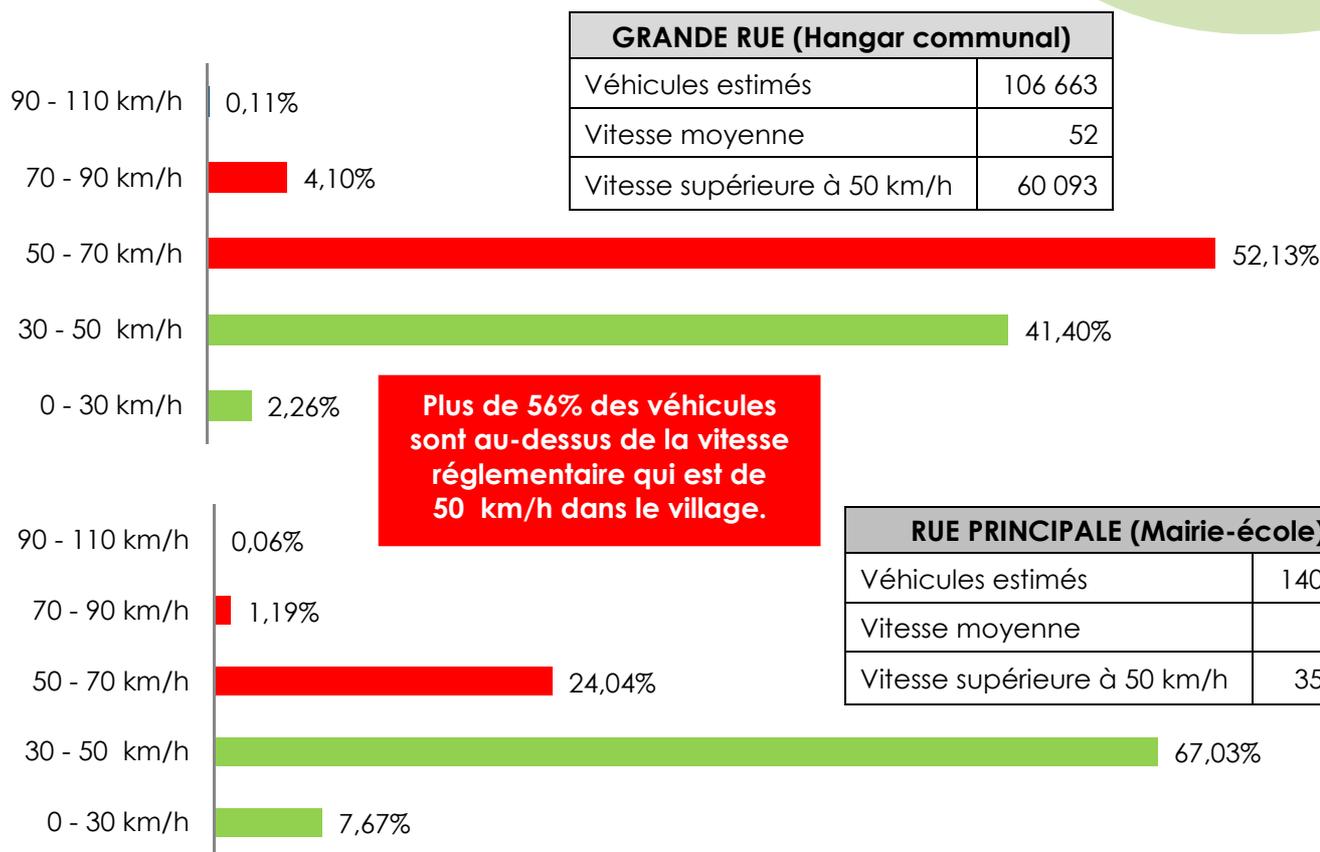
À Brénod, nous rappelons que les travaux bruyants sont autorisés aux horaires suivants :

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
En semaine, du lundi au vendredi :	8 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 19 h 30
Le samedi :	9 h 00 à 12 h 00	15 h 00 à 19 h 00
Le dimanche et tous les jours fériés :	10 h 00 à 12 h 00	tous travaux bruyants INTERDITS

LA VITESSE DES VÉHICULES DANS LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

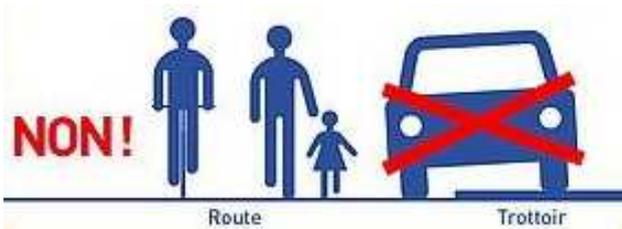
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

VIVRE
ensemble



LES TROTTOIRS SONT RÉSERVÉS À L'USAGE DES PIÉTONS

Encore un problème récurrent, qui pourrait être résolu avec le bon sens et le civisme de chacun, avant d'en arriver à des mesures plus contraignantes ... Il en va de la sécurité et de la quiétude de chacun. Lorsqu'un piéton est obligé de passer sur la route pour contourner une voiture arrêtée sur le trottoir, le pire peut arriver, en particulier pour les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Dans de telles circonstances l'automobiliste indélicat (et ou inconscient !) ne saurait et ne pourrait se soustraire à sa responsabilité.



DÉCHETTERIE HBA À HAUTEVILLE

Depuis l'intégration de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville au sein de HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION, la déchetterie d'Hauteville, située à la zone artisanale « la Cornella » est désormais accessible pour les habitants de Brénod (professionnels et particuliers) aux horaires suivants :

ÉTÉ (du 02/04/2019 au 31/10/2019) :

- ❖ lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30
- ❖ du mardi au vendredi de 14 h à 18 h 30
- ❖ samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

HIVER (du 01/11/2019 au 31/03/2020) :

- ❖ lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- ❖ du mardi au vendredi de 14 h à 17 h 30
- ❖ samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Déchetterie fermée dimanche et jours fériés.

Carte d'accès obligatoire pour les professionnels, disponible à l'antenne HBA en mairie de Plateau d'Hauteville.

LES SUBVENTIONS COMMUNALES

Les Pt'its Bergnolands	1 500.00 €
Espace Livres Brénod	550.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Brénod	210.90 €
Amicale des conscrits de Brénod	150.00 €
Sou des écoles	350.00 €
Ski-Club Brénod-Corcelles	1 500.00 €
Brénod Découvertes	300.00 €
Amicale des Anciens Combattants	75.00 €
Anciens Combattants d'AFN	75.00 €
Mémoire de la Résistance et des maquis de l'Ain et du Haut-Jura	30.00 €
ADAPA (<i>Aide à domicile</i>)	160.00 €
ADMR du Valromey (<i>Aide à domicile</i>)	50.00 €
Comice agricole de la montagne (Hotonnes)	150.00 €
Maison Familiale Rurale de Cormaranche-en-Bugey	160.00 €
Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain de Nantua	40.00 €
BTP CFA de l'Ain (Bourg-en-Bresse)	40.00 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers (Hauteville-Lompnès)	80.00 €
TOTAL	5 420.90 €



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque est gérée par l'association Espace Livre Brénod. Le prêt des livres est gratuit. Une cotisation de 8 euros par an et par famille est demandée pour l'adhésion à l'association.

Vous avez accès au catalogue de la direction de la lecture publique du département de l'Ain en consultant le site : lecture.ain.fr. Nous réserverons les documents que vous aurez choisis lors de votre passage à la bibliothèque. La navette se chargera de les apporter par la suite.

Vous pouvez suivre les activités de la bibliothèque sur sa page FACEBOOK : <https://www.facebook.com/biblio.brenod>, des informations sur les événements locaux sont aussi données sur cette page.

- ❖ **En août** la bibliothèque reste ouverte le samedi de 10 h à 12 h.
- ❖ **En septembre** reprise de toutes les activités :
 - Permanences les mardis de 16 h à 18 h et samedis de 10 h à 12 h,
 - Kamishibaï (théâtre d'images pour les enfants) le 3^{ème} samedi du mois à 10 h 30,
 - Permanence à la MARPA le 2^{ème} mardi du mois de 10 h 30 à 11 h 30.
- ❖ **Projets pour la rentrée :**
 - Journée porte ouverte (date à préciser),
 - Soirée autour du festival lumière à Lyon (date à préciser),
 - Animation 1^{ère} page : remise d'un livre offert par le département aux enfants nés en 2018 : samedi 19 octobre 2019.

Contact : bibliobrenod@orange.fr - Majef Bel : 04 74 36 01 76



PLUIH : ENQUÊTE PUBLIQUE

du 9 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE 2019

vic
communale

Lancée en 2015, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H) à l'échelle de 36 communes de HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION arrive à son terme (les 6 communes de l'ancienne communauté de communes du plateau d'Hauteville seront intégrées à ce dispositif ultérieurement).

Instauré sur l'ensemble des communes de la République Française par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, dite loi SRU, le Plan Local d'Urbanisme formalise le droit du sol. Après étude du fonctionnement et des enjeux d'un territoire, il définit un projet de développement durable, et instaure des règles d'utilisation du sol, précisées pour chaque parcelle cadastrale. La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, dite loi ALUR, a transféré la compétence «Urbanisme» aux intercommunalités, imposant la mise en place d'un PLUi-H sur tout le territoire de HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION.

Haut-Bugey Agglomération étant également compétente en matière d'habitat, le PLUi intègre le Programme Local de l'Habitat - document stratégique de programmation incluant l'ensemble de la politique locale de logement - devenant ainsi un PLUi-H.

Dès son approbation, ce PLUi-H se substituera aux documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur sur chaque commune. Pour ce qui concerne la commune de Brénod il remplacera donc la carte communale.



Au terme de plus de 3 années de travail, impliquant des représentants de chaque commune, le document définitif a été arrêté en Conseil Communautaire le 4 avril 2019.

L'intégralité des pièces du PLUi-H est d'ores et déjà disponible sur :

http://www.hautbugey-agglomeration.fr/plan_local_urbanisme_intercommunal.html

(vous pouvez retrouver ce lien à partir de www.brenod.com).



Elles seront consultables en format papier et numérique (rapport de présentation, règlement, zonage...) lors de

L'ENQUÊTE PUBLIQUE du 9 septembre 2019 aux 9 octobre 2019.

Chacun pourra donc prendre connaissance de son contenu à cette occasion.

La permanence du Commissaire-Enquêteur désigné pour la commune de Brénod aura lieu le samedi 14 septembre 2019 de 9 heures à 12 heures, à la salle de réunion de la Mairie. Il assurera l'accueil et l'information du public, recueillera les remarques pour qu'elles soient examinées, tout en veillant au bon déroulement de la procédure.

Des registres spécifiques destinés à recueillir les remarques et les demandes, seront mis à la disposition du public :

- o REGISTRE PAPIER : à disposition dans chaque mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie.
- o REGISTRE NUMÉRIQUE :
 - sur le site Internet d'HBA <https://www.registre-numerique.fr/ep-pluih-hautbugey-agglomeration>,
 - par e-mail : ep-pluih-hautbugey-agglomeration@mail.registre-numerique.fr.
- o COURRIER POSTAL : Le public pourra transmettre ses observations et adresser ses demandes sur le projet du PLUi-H par courrier postal, adressé au siège de HBA à l'attention de Mme la Présidente de la commission d'enquête.

Le PLUi-H sera présenté au Conseil communautaire, pour une ultime approbation dans sa forme définitive, à la fin de l'année 2019.

ATTENTION ! FEUX INTERDITS !



Un arrêté préfectoral en date du 3 juillet 2017 régleme l'incinération à l'air libre aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels des végétaux, qu'ils soient d'origines agricole, forestière ou domestique.

D'une manière générale, tout allumage de feu à l'air libre est interdit. L'arrêté prévoit cependant les conditions dans lesquelles l'usage du feu peut être autorisé par dérogation, dans certains cas définis selon le lieu, la saison ou les conditions météorologiques. Dans tous les cas l'allumage de feux de manière dérogatoire doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

Cet arrêté est affiché dans son intégralité dans le hall de la mairie. Une plaquette résumant son contenu est également disponible au secrétariat de mairie.



BUDGET COMMUNAL

Vous pourrez retrouver les éléments des budgets 2019 et comptes administratifs 2018 à l'adresse suivante :

www.brenod.com/vie-municipale/budget-communal/

ÉTAT CIVIL

Naissances : Liam TOMAS, né le 9 mars 2019, fils de Jordane et Marion TOMAS.

Bienvenue au nouveau Bergnoland et félicitations aux heureux parents !

Décès : André TISSOT, décédé le 3 février 2019
Claudius GONGUET, décédé le 22 février 2019
Yvonne MICHAUD GROS BENOIT, née TROC CON, décédée le 24 mars 2019
Fernande PIGNARD, née CARRIER, décédée le 2 avril 2019
Gilles CARRIER, décédé le 19 avril 2019.
Andrée FOLLET, née CINÉAS, décédée le 28 avril 2019

À toutes leurs familles, nous présentons l'expression de nos condoléances attristées.